

Département
Des ARDENNES

=====

ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES

Conseillers de la
Communauté en exercice :
44
EFFECTIF LEGAL : 44

Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 24 décembre 2020
Convocation faite
Le 10 décembre 2020

ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019

EXTRAIT

du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse

Séance du 16 décembre 2020

L'an deux mil vingt, et le mercredi seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2020, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Éric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Julien VERGÉ, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, M^{me} Evelyne DEVOUGE (représentant M. Joël BOUCHER), M. Daniel DURBECQ, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M^{me} Lisbeth DE BARROS, M. Jacky DEVIN, M^{me} Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M^{mes} Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Amélia MOUSSAOUI, MM. Sébastien PAULET (pouvoir à M. Hervé FRANCOTTE), Joël BOUCHER (représenté par M^{me} Evelyne DEVOUGE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

2020-12-302 Informations du Président sur ses actes dans le cadre de ses délégations : recrutement de médecins étrangers PARAGONA

Vu le marché n° 18 AS 01 06, notifié le 20 décembre 2018 à PARAGONA, pour l'installation de médecins généralistes et/ou spécialistes sur le territoire de la Communauté,

Considérant la nécessité de faciliter l'installation de médecins européens recrutés et leur intégration pour un accueil plus individualisé, et la demande collégiale des maires des villes d'accueil dans ce sens,

Considérant la prorogation de dispositif PARAGONA, jusqu'au 31 mai 2021, le phasage de la mission définies par ordres de services, et la contractualisation du nouveau planning,

Considérant l'arrivée en 2021 de deux médecins issus de la première délégation de candidats, à savoir les docteurs MATYZIK (GIVET), et POPPA (REVIN),

Considérant les autres candidatures proposées par le cabinet PARAGONA, et suite à des entretiens par visioconférence, réalisés en septembre et en novembre 2020, quatre nouveaux médecins ont signés une promesse d'engagement, à savoir les docteurs CRAWFORD, MICHELET, MARCELIN et DIAZ-HERNANDEZ,

Entendu M. Claude WALLENDORFF informer l'Assemblée, que le docteur MATYZIK avait un problème avec l'Ordre des Médecins des Ardennes, suite à la non reconnaissance de tous les diplômes,

Entendu M^{me} Laetitia COMPAGNON, demander au Président la durée de formation de ces médecins étrangers,

Entendu M. Fabien PRIGNON, Vice-Président en charge de la santé, la vie sociale et la formation, lui répondre que la durée de formation dépendait à la fois du niveau de français de ces médecins et de la connaissance qu'ils avaient de l'organisation de la médecine en France,

Entendu M. Claude WALLENDORFF demander le coût de formation de chacun de ces médecins,

Entendu le Président, lui répondre que les frais de formation de chacun de ces médecins étaient différents, et qu'il donnera un bilan financier lors d'une prochaine séance,

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

* **donne acte** au Président de ces informations.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DE KENS

